



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

No. 11 PARIS, 2025-11

Général

-
- | | |
|----------|--|
| 2025/252 | Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes de la Liste d'Alerte de l'OEPP |
| 2025/253 | Mises à jour récentes dans EPPO Global Database |
| 2025/254 | Nouveaux règlements de l'UE |
| 2025/255 | Mise à jour sur la situation des organismes de quarantaine dans la Fédération de Russie |

Ravageurs

-
- | | |
|----------|---|
| 2025/256 | Premier signalement d' <i>Euwallacea fornicatus</i> en Türkiye |
| 2025/257 | Premier signalement d'une espèce du genre <i>Pochazia</i> en Tchéquie |
| 2025/258 | Premier signalement sur <i>Spodoptera littoralis</i> en Inde |
| 2025/259 | Premier signalement sur l'infestation de poires par <i>Chrysobothris mali</i> |
| 2025/260 | Mise à jour sur la situation de <i>Scirtothrips aurantii</i> en Espagne |
| 2025/261 | Mise à jour sur la situation d' <i>Agrilus planipennis</i> au Bélarus |
| 2025/262 | Mise à jour sur la situation d' <i>Anoplophora chinensis</i> en Croatie |

Maladies

-
- | | |
|----------|---|
| 2025/263 | Premier signalement de <i>Bursaphelenchus xylophilus</i> en France |
| 2025/264 | Nouveau signalement de <i>Meloidogyne enterolobii</i> aux Pays-Bas |
| 2025/265 | Nouveau foyer de <i>Meloidogyne chitwoodi</i> en Espagne |
| 2025/266 | Premier signalement de <i>Phytophthora ramorum</i> à Jersey |
| 2025/267 | Nouveaux signalements de maladies des végétaux au Canada |
| 2025/268 | Premier foyer soupçonné de la race tropicale 4 de <i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>cubense</i> en Équateur |
| 2025/269 | <i>Phytophthora abietivora</i> : organisme nuisible émergent des sapins en Amérique du Nord |
| 2025/270 | Modifications récentes de la taxonomie des virus |
| 2025/271 | Détection du pepino mosaic virus sur des tomates importées en Estonie et en Suède |
| 2025/272 | Premier signalement de 'Candidatus Phytoplasma fragariae' et 'Candidatus Phytoplasma asteris' sur pomme de terre aux Pays-Bas |

Agents de lutte biologique

-
- | | |
|----------|---|
| 2025/273 | Perception de la lutte biologique par les parties prenantes dans l'état de Washington (États-Unis) |
| 2025/274 | Introduction accidentelle d'un agent de lutte biologique contre <i>Cydalima perspectalis</i> dans la région OEPP |
| 2025/275 | Les hyperparasitoïdes ont un impact sur l'efficacité de la lutte biologique contre <i>Metcalfa pruinosa</i> en Italie |

Plantes exotiques envahissantes

-
- | | |
|----------|--|
| 2025/276 | Plantes envahissantes contaminant des bonsaïs provenant de Chine |
| 2025/277 | Premier signalement de <i>Smilax rotundifolia</i> en France |
| 2025/278 | Impact négatif d' <i>Opuntia stricta</i> en Italie |
| 2025/279 | Études génétiques sur les populations d' <i>Impatiens glandulifera</i> en Ukraine |
| 2025/280 | <i>Acacia mearnsii</i> et <i>Broussonetia papyrifera</i> ajoutées à la Liste des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP |

2025/252 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes de la Liste d'Alerte de l'OEPP

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP (ou précédemment listés). La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

- **Nouveaux signalements**

Arboridia kakogawana (Hemiptera: Cicadellidae, précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Italie. En mai 2024, des adultes ont été détectés sur des pièges jaunes collants dans trois vignobles (*Vitis vinifera*) à Grugliasco, Chieri et Montalto Dora (province de Torino, région Piemonte). Seuls des dégâts mineurs sur les feuilles ont été observés. **Présent, non largement disséminé.**

Bactrocera facialis (Diptera: Tephritidae - Organisme de quarantaine de l'UE en tant que *Bactrocera* spp.) est signalé pour la première fois aux Fidji. Le ravageur a été détecté dans l'archipel des Yasawa en octobre 2025. Sur la base de la surveillance actuelle, il est jugé absent de l'île principale des Fidji, Viti Levu. Des mesures officielles sont appliquées et comprennent des restrictions sur le mouvement des hôtes, des prospections de délimitation et des mesures de suppression (CIPV, 2025).

Le statut phytosanitaire de *Bactrocera facialis* aux Fidji est officiellement déclaré ainsi : **Présent : non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Eutetranychus africanus (Acari : Tetranychidae) a été signalé pour la première fois aux Amériques, au Brésil (état d'Alagoas), en octobre 2022. Il a été signalé causer des dégâts importants sur les feuilles de caramboliers (*Averrhoa carambola*) (Velo da Silva et al., 2024).

Orientus ishidae (Hemiptera: Cicadellidae) est signalé pour la première fois en Türkiye. Il a été détecté en 2024 sur noyer (*Juglans regia*) et frêne (*Fraxinus excelsior*) dans le district de Sarıyer à Istanbul (Bacak & Beşkardeş, 2025).

Le nématode à galles *Meloidogyne enterolobii* (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Argentine. En 2025, des plants de tomate (*Solanum lycopersicum*) présentant un rabougrissement, un flétrissement, une chlorose foliaire et des galles racinaires ont été signalés dans une culture commerciale à La Plata, dans la province de Buenos Aires. L'identité du ravageur a été confirmée par des analyses morphologiques et moléculaires (Rusconi et al., 2025). **Présent, répartition limitée.**

Thrips parvispinus (Thysanoptera: Thripidae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Croatie. Au cours de prospections officielles menées en 2023, des spécimens adultes de *T. parvispinus* ont été détectés sur *Gardenia jasminoides*, *Dieffenbachia* sp. et *Syngonium podophyllum* dans deux serres du comté d'Istrie. Les auteurs pensent que *T. parvispinus* a été importé sur des plantes ornementales provenant des Pays-Bas et qu'il est susceptible de s'établir en Croatie. Il n'a toutefois pas été trouvé au cours des prospections officielles en 2024 (Šimala et al., 2025). **Absent, intercepté seulement.**

Le frelon asiatique *Vespa velutina* (Hymenoptera : Vespidae - espèce exotique envahissante préoccupante pour l'UE) est signalé pour la première fois en Nouvelle-Zélande. Des reines et des nids ont été trouvés dans les zones de Glenfield et Birkdale, à North Shore (Auckland), en octobre et novembre 2025. Une surveillance et des mesures d'éradication sont mises en

œuvre (Biosecurity New Zealand, 2025). **Présent, répartition limitée et faisant l'objet d'une lutte officielle**

Le watermelon crinkle leaf-associated virus 1 (*Coguvirus citrulli*, WCLaV-1 - Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Türkiye. En juillet 2024, un enroulement foliaire et une chlorose ont été observés sur des plants de pastèque (*Citrullus lanatus*) dans des parcelles commerciales du district d'Ergani (province de Diyarbakir, région de l'Anatolie du sud-est). L'identité de l'organisme nuisible a été confirmée par des tests moléculaires (Kızmaz & Önder S, 2025). **Présent, répartition limitée.**

Xanthomonas euvesicatoria pv. *perforans* (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Argentine. En janvier 2020, *X. euvesicatoria* pv. *perforans* et *X. vesicatoria* (Liste A2 de l'OEPP) ont été identifiés comme étant les agents causals d'une tache bactérienne sur des plants de tomate (*Solanum lycopersicum*) d'une parcelle commerciale dans la province de Buenos Aires. L'identité des organismes nuisibles a été confirmée par des tests moléculaires (Felipe *et al.*, 2025). **Présent, répartition limitée.**

Xanthomonas fragariae (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois au Pérou. Au cours de prospections officielles menées dans des régions de production de fraises (*Fragaria x ananassa*), *X. fragariae* a été détecté en octobre 2025 dans les départements d'Apurímac et de Huánuco. Des mesures phytosanitaires officielles sont appliquées dans l'ensemble du Pérou aux fins de l'enrayement (SENASA, 2025). **Présent, répartition limitée et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

- **Signalements détaillés**

Aux États-Unis, *Agrilus planipennis* (Coleoptera: Buprestidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois au Mississippi. Sa présence a été confirmée dans le comté d'Issaquena en novembre 2025 (MFC, 2025).

Au Japon, *Lycorma delicatula* (Hemiptera: Fulgoridae - Liste A1 de l'OEPP) se dissémine sur l'île d'Honshu. En 2018-2023, le ravageur a été signalé dans huit préfectures supplémentaires (Osaka, Okayama, Hyogo, Aichi, Nara, Gifu, Shiga et Toyama) (Kamiyama *et al.*, 2025).

Au cours d'une prospection menée entre 2020 et 2021 pour détecter les phytoplasmes dans les vergers de fruits à pépins du nord-ouest de l'Iran, '*Candidatus Phytoplasma prunorum*' (ORNQ de l'UE) a été signalé sur des pommiers (*Malus domestica*) présentant des symptômes de jaunissement, de rougissement, de feuilles petites, de balais de sorcière et une mortalité dans les provinces d'Azerbaïdjan oriental et d'Azerbaïdjan occidental. '*Candidatus Phytoplasma pyri*' (Liste A2 de l'OEPP) et '*Candidatus Phytoplasma asteris*' (ORNQ de l'UE) ont été signalés sur des poiriers (*Pyrus communis*) présentant des symptômes d'enroulement foliaire, de rougissement et de feuilles petites dans la province d'Azerbaïdjan occidental. '*Candidatus Phytoplasma trifolii*' a été signalé sur des cognassiers (*Cydonia oblonga*) présentant des symptômes de jaunissement, de rougissement, de feuilles petites, de balais de sorcière et une mortalité dans la province d'Azerbaïdjan occidental. L'identité des organismes nuisibles a été confirmée par des tests moléculaires (Asadollah Bina *et al.*, 2025). Il s'agit du premier signalement du cognassier en tant qu'hôte de '*Ca. Phytoplasma trifolii*' et du pommier en tant qu'hôte de '*Ca. P. prunorum*'. Le Secrétariat de l'OEPP ne disposait auparavant pas de signalement de '*Ca. P. asteris*' en Iran).

Dans l'état d'Acre au Brésil, la présence de *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) était connue sur des hôtes solanacées. Un foyer de *R. solanacearum* causant la maladie de

Moko du bananier (*Musa* sp.) a été signalé en septembre 2025. Des mesures d'éradication sont mises en œuvre (Agência de Notícias do Acre, 2025).

Aux États-Unis, *Trichoferus campestris* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Virginia (Manderino & Czekaj, 2025).

En Chine, la présence de *Xanthomonas euvesicatoria* pv. *euvesicatoria* (Liste A2 de l'OEPP) était connue dans les provinces du Heilongjiang et du Liaoning. En juillet 2022, il a été signalé pour la première fois dans la province de Neimenggu, où il cause une maladie de taches foliaires sur cerisier de terre (*Physalis pubescens*) (Qiao *et al.*, 2025). L'identité de l'organisme nuisible a été confirmée par des tests moléculaires.

- **Éradication**

Le gouvernement de South Australia a déclaré en octobre 2025 que l'état est exempt du tomato brown rugose fruit virus (*Tobamovirus fructirugosum*, ToBRFV - Liste A2 de l'OEPP). Les prospections officielles n'ont pas détecté le virus depuis mars 2025 (Government of South Australia, 2025).

- **Nouvelles plantes-hôtes**

Au cours de prospections menées entre 2023 et 2024 pour détecter le cowpea mild mottle virus (*Carlavirus vignae*, CPMMV - Organisme de quarantaine A1 de l'UE) suite à une augmentation des infestations par *Bemisia tabaci* (Hemiptera: Aleyrodidae - Liste A2 de l'OEPP) dans l'état de São Paulo au Brésil, le CPMMV a été détecté sur des plantes de soja (*Glycine max*) et de *Macroptilium* sp. présentant une marbrure et des déformations des feuilles, ainsi que sur des *Euphorbia heterophylla* asymptomatiques. L'identité de l'organisme nuisible a été confirmée par des tests moléculaires. Il s'agit du premier signalement du CPMMV sur *E. heterophylla* (Euphorbiaceae ; Liste des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP).

Au cours d'une étude sur les insectes associés au chêne des marais (*Quercus palustris*) en République de Corée, les organismes nuisibles suivants ont été signalés sur cette plante pour laquelle l'OEPP ne disposait auparavant pas de signalement : *Hyphantria cunea* (Lepidoptera : Erebididae - précédemment sur la Liste A2 de l'OEPP, Liste A2 de l'UEEA), *Lymantria dispar* (Lepidoptera : Erebididae), *Lymantria mathura* (Lepidoptera : Erebididae, Liste A2 de l'OEPP), *Monema flavescens* (Lepidoptera : Limacodidae, Liste d'Alerte de l'OEPP). Par ailleurs, *Neocerambyx raddei* (Liste A1 de l'OEPP) est confirmé être un ravageur majeur de *Q. palustris* en République de Corée (Lee *et al.*, 2025).

Le tomato brown rugose fruit virus (*Tobamovirus fructirugosum*, ToBRFV - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en juin 2025 dans des serres en Sicile (Italie) sur des chrysanthèmes (*Chrysanthemum indicum*) présentant des déformations des feuilles et une décoloration internervaire. Les postulats de Koch ont été vérifiés et l'identité du pathogène a été confirmée par des tests moléculaires (Barone *et al.*, 2025).

Le tomato leaf curl New Delhi virus (*Begomovirus solanumdelhiense*, ToLCNDV - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois sur des manguiers (*Mangifera indica*) dans cinq vergers de l'état du Karnataka (Inde) en 2023-2024. Le ToLCNDV a été signalé causer une mosaïque et des taches chlorotiques sur les feuilles. L'identité du pathogène a été déterminée par des tests moléculaires (Reddy *et al.*, 2025).

- Sources:** Agência de Notícias do Acre (2025-09-22) Comunicado sobre identificação de praga em plantação de banana. <https://agencia.ac.gov.br/comunicado-sobre-identificacao-de-praga-em-plantacao-de-banana/>
- Asadollah Bina M, Rastgou M, Allahverdipour T, Noris E, Matić S (2025) Detection and molecular characterization of Phytoplasmas associated with pome fruits in northwest Iran. *Applied Fruit Science*. **67**(6), 453.
- Bacak E & Beşkardeş V (2025) A new potential invasive insect species, *Orientus ishidae* (Matsumura, 1902) (Hemiptera Cicadellidae), in Türkiye. *Turkish Journal of Bioscience and Collections* **9**(2), 76-81. <https://doi.org/10.26650/tjbc.1684087>
- Barone MM, Ragona A, Agrò G, Yahyaoui E, Caruso AG, Panno S, Matic S, Davino S (2025) First report of tomato brown rugose fruit virus naturally infecting *Chrysanthemum indicum* in Sicily, Italy. *New Disease Reports*. **52**(2), e70079. <https://doi.org/10.1002/ndr2.70079>
- Biosecurity New Zealand (2025-11-18) Yellow-legged hornet sightings in Auckland in 2025. <https://www.mpi.govt.nz/biosecurity/exotic-pests-and-diseases-in-new-zealand/active-biosecurity-responses-to-pests-and-diseases/yellow-legged-hornet-sightings-in-auckland-in-2025>
- CIPV Site Internet. Official Pest Reports- Fiji (2025-11-14): First detection of *Bactrocera facialis* in Fiji - Yasawa Islands (October 2025). <https://www.ippc.int/fr/countries/fiji/pestreports/2025/11/first-detection-of-bactrocera-facialis-in-fiji-yasawa-islands-october-2025/>
- De Luigi A, Poggi F, Alma A (2025) First record from Italy of the Japanese grape leafhopper *Arboridia kakogawana*. *Bulletin of Insectology* **78**, 21-25. <https://doi.org/10.3897/bull.insectology.149344>
- Felipe V, Montecchia MS, von Baczko OH, Romero AM (2025) Emergence of *Xanthomonas euvesicatoria* pv. *perforans* as the causal agent of bacterial spot of tomato in Argentina. *Journal of Phytopathology*. **173**(6), e70188.
- Government of South Australia (2025-10-03) South Australia now tomato virus free. <https://www.premier.sa.gov.au/media-releases/news-items/south-australia-now-tomato-virus-free>
- Kamiyama MT, Takahashi M, Broadley HJ, Gómez-Marco F, Hoddle MS, Matsuura K (2025) Evaluating the origin and spread of spotted lanternfly (*Lycorma delicatula*) in Japan. *Population Ecology* **67**(2), 162-179. <https://doi.org/10.1002/1438-390X.12203>
- Kızmaz MZ, Önder S (2025) First report of watermelon crinkle leaf-associated virus 1 (*Coguvirus citrulli*) infecting watermelon (*Citrullus lanatus*) in Türkiye. *Journal of Plant Pathology*.
- Lee CY, Kim T, Lee B, Ahn S, Park Y, Kim J, Jung JK (2025) Distributional characteristics of insect communities in introduced pin oak trees with different environments of Korea, with special notes on major insect pests. *Entomological Research* **55**(2), e70027. <https://doi.org/10.1111/1748-5967.70027>
- Manderino R, Czekaj G (2025) Detection of Velvet Longhorned Beetle, *Trichofebris campestris* (Faldermann) (Coleoptera: Cerambycidae), in rural northern Virginia. *Proceedings of the Entomological Society of Washington* **127** (1), 128-132.

MFC (Mississippi Forestry Commission) (2025-11-14) MFC confirms first detection of Emerald Ash Borer in Mississippi. <https://www.mfc.ms.gov/2025/11/mfc-confirms-first-detection-of-emerald-ash-borer-in-mississippi/>

Qiao P, Zhao M, Cai L, Liu B, Yang L, Guan W, Yang Y, Zhao W, Zhao T (2025) First report of bacterial leaf spot on *Physalis pubescens* L. caused by *Xanthomonas euvesicatoria* pv. *euvesicatoria* in Inner Mongolia, China. *Plant Disease* (early view)

Reddy CL, Venkataravanappa V, Madhu GS, Ashwathappa KV, Muralidhara BM, Reddy MK (2025) First record of tomato leaf curl New Delhi virus causing mosaic disease of Mango in India. *Indian Phytopathology*. 8, 1-5.

Rodrigues Silveira BR, Moreira AC, Aguilar Sanchez G, Ribeiro-Junior MR, Krause-Sakate R (2025) First report of cowpea mild mottle virus naturally infecting *Euphorbia heterophylla* in Brazil and worldwide. *Plant Disease* (early view) <https://doi.org/10.1094/PDIS-09-25-1877-PDN>

Rusconi JM, Nico A, Ibañez-Shimabukuro M, Moncada M, Rosales MM, Achinelly MF (2025) First report of *Meloidogyne enterolobii* (Nematoda: Meloidogynidae) infecting *Solanum lycopersicum* in Argentina: a threat to tomato production. *Nematology* 27(9), 1081-1083.

Servicio Nacional de Sanidad Agraria de Perú (SENASA) (2025). Resolución Directoral N° D000037-2025-MIDAGRI-SENASA-DSV: Declaran la plaga *Xanthomonas fragariae* bajo control oficial y establecen medidas fitosanitarias aplicar para su control y contención a nivel nacional. <https://www.gob.pe/institucion/senasa/normas-legales/7353117-n-d000037-2025-midagri-senasa-dsv>

Šimala M, Pintar M, Kadoić Balaško M (2025) The first records of two Asian Invasive pest thrips species in Croatia. *Entomologia Croatica*. 24(1), 27-39. <https://doi.org/10.17971/ec.24.1.4>

Veloso da Silva G, Santos Silva E, Auger P, Navia D (2024) First report of *Eutetranychus africanus* (Tetranychidae) in the Americas. *10 European Association of Acarologists Symposium (10. EURAAC Symposium) - Acarology: Impacts & Solutions for humans, agriculture & environment*, Sep 2024, Athen, Greece, pp.25 (abst.) <https://hal.inrae.fr/hal-05222951v1>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, signalement détaillé, éradication, absence, nouvelles plantes-hôtes

Codes informatiques : ARBOKA, BCTRFA, CPMMV0, EPHHL, EUTEAF, HESOCA, LYCMDE, MELGMY, ORIEIS, PHYPPR, PHYPPY, PHYPTR, RALSSL, THRIHA, THRIPV, TOBRFV, TOLCND, VESPVE, WCLAV1, XANTEU, XANTFR, XANTPF, AR, AU, BR, CN, FJ, HR, IN, IR, IT, JP, KR, NZ, PE, TR, US

2025/253 Mises à jour récentes dans EPPO Global Database

La base de données EPPO Global Database est continuellement mise à jour avec de nouvelles informations. Des mises à jour récentes sont présentées ci-dessous.

Les cartes de répartition et listes d'hôtes ont été revues pour les organismes nuisibles suivants:

- Bean golden yellow mosaic virus (*Begomovirus birdi*, BGYMV - Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/BGYMV0/distribution>
- Bean golden mosaic virus (*Begomovirus costai*, BGMV- Liste A1 de l'OEPP): <https://gd.eppo.int/taxon/BGMV00/distribution>

- *Trichoferus campestris* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/HESOCA/distribution>

Noms communs : grâce à l'ONPV de Lituanie, plus de 500 noms communs lituaniens de végétaux ont été ajoutés et une douzaine de fautes d'orthographe ont été corrigées.

Source : Secrétariat de l'OEPP (2025-11).

Mots clés supplémentaires : publication, base de données

Codes informatiques : BGYMV0, BGMV00, HESOCA, LT

2025/254 Nouveaux règlements de l'UE

Un nouveau Règlement d'exécution de la Commission (2025/2247) a été publié récemment, définissant des mesures visant à prévenir l'établissement et la propagation de '*Candidatus Liberibacter africanus*', '*Ca. L. americanus*' et '*Ca. L. asiaticus*' (associés au huanglongbing - tous trois sur la Liste A1 de l'OEPP) sur le territoire de l'Union européenne. Ce Règlement comprend des mesures contre les vecteurs *Diaphorina citri* et *Trioza erytreae*.

Un amendement au Règlement d'exécution 2022/1629 relatif à l'enrayement de *Ceratocystis platani* (Liste A2 de l'OEPP - chancre du platane) a été adopté. Cela fait suite à des prospections menées en Grèce, en France et en Italie, qui ont montré que l'éradication n'est plus possible dans certaines zones. Le Règlement d'exécution (UE) 2025/2291 de la Commission liste les zones délimitées dans ces pays, dans lesquelles des mesures d'enrayement sont appliquées. Les zones délimitées se trouvent dans les zones suivantes :

- Grèce : Attique, Grèce-Centrale, Macédoine-Centrale, Épire, Péloponnèse, Thessalie, Macédoine-Occidentale et Grèce-Occidentale
- France : Occitanie (département de l'Aude et des Hautes-Pyrénées)
- Italie : Lombardia, Emilia-Romagna et Toscana.

Un amendement au Règlement d'exécution 2020/1201 relatif à la lutte contre *Xylella fastidiosa* (Liste A2 de l'OEPP) a été adoptée. Cela fait suite à des prospections menées en France, qui ont montré que l'éradication n'est plus possible dans plusieurs zones délimitées. Le Règlement d'exécution (UE) 2025/2231 de la Commission liste les zones délimitées dans la région Occitanie, dans lesquelles des mesures d'enrayement sont appliquées. Ces zones délimitées se trouvent dans les départements suivants : Ariège, Aude, Haute-Garonne, Hérault et Tarn.

Source : Règlement d'exécution (UE) 2025/2231 de la Commission du 3 novembre 2025 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1201 en ce qui concerne la liste des zones infectées faisant l'objet de mesures d'enrayement de *Xylella fastidiosa* (Wells et al.) OJ L, 2025/2231, 4.11.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/2231/oj

Règlement d'exécution (UE) 2025/2247 de la Commission du 10 novembre 2025 relatif à des mesures destinées à prévenir l'établissement et la propagation de *Candidatus Liberibacter africanus*, *Candidatus Liberibacter americanus* et *Candidatus Liberibacter asiaticus* sur le territoire de l'Union. JO L, 2025/2247, 11.11.2025, http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/2247/oj

Règlement d'exécution (UE) 2025/2291 de la Commission du 10 novembre 2025 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2022/1629 en ce qui concerne la liste des zones délimitées d'enrayement de *Ceratocystis platani* (Walter) Engelbrecht &

Harrington en Grèce, en France et en Italie. OJ L, 2025/2291, 11.11.2025, ELI:
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/2291/oj

Mots clés supplémentaires : réglementation

Codes informatiques : EU, CERAFF, DIAACI, LIBEAF, LIBEAM,
LIBEAS, TRIZER, XILEFA

2025/255 Mise à jour sur la situation des organismes de quarantaine dans la Fédération de Russie

Le Service fédéral de surveillance vétérinaire et phytosanitaire de la Fédération de Russie a préparé un rapport national qui rassemble des informations sur la situation des organismes de quarantaine dans la Fédération de Russie au 31 décembre 2024. Le Secrétariat de l'OEPP a résumé ci-dessous les informations pertinentes, et les données associées ont été mises à jour dans EPPO Global Database. Pour chaque organisme nuisible, le nombre d'entités fédérales dans lesquelles il est présent et la superficie totale des zones de quarantaine établies (y compris zones infestées et zones tampons - arrondie sans virgule) sont indiqués. Un astérisque (*) indique que le Secrétariat de l'OEPP n'avait pas d'informations sur la présence de l'organisme nuisible dans le pays. Les organismes nuisibles précédemment signalés et éradiqués sont indiqués par le symbole †.

Insectes

- *Agrilus planipennis* (Coleoptera: Buprestidae - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 20 entités fédérales (11 836 660 ha).
- *Bemisia tabaci* (Hemiptera : Aleyrodidae - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 3 entités fédérales (174 ha).
- *Carposina sasakii* (Lepidoptera : Carposinidae - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 3 entités fédérales (111 ha).
- *Ceroplastes japonicus* (Hemiptera: Coccidae - Liste A2 de l'UEEA): présent dans 2 entités fédérales (8 ha).
- *Comstockaspis perniciosus* (syn. *Quadraspidiotus perniciosus*, Hemiptera: Diaspididae - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 13 entités fédérales (17 342 ha).
- *Corythucha arcuata* (Hemiptera : Tingidae - Liste A1 de l'UEEA) : présent dans 6 entités fédérales (106 555 ha).
- *Corythucha ciliata* (Hemiptera : Tingidae - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 4 entités fédérales (20 743 ha).
- *Daktulosphaira vitifoliae* (Hemiptera : Phylloxeridae - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 6 entités fédérales (295 612 ha).
- *Dendrolimus sibiricus* (Lepidoptera : Lasiocampidae - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 26 entités fédérales (130 955 216 ha).
- *Dryocosmus kuriphilus* (Hymenoptera: Cynipidae - Liste A1 de l'UEEA) : présent dans 1 entité fédérale (22 351 ha).
- *Echinothrips americanus* (Thysanoptera: Thripidae - Liste A1 de l'UEEA): présent dans 1 entité fédérale (27 ha).
- *Epilachna vigintioctomaculata* (Coleoptera: Coccinellidae - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 2 entités fédérales (17 470 ha).
- *Frankliniella occidentalis* (Thysanoptera: Thripidae - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 35 entités fédérales (1 080 ha).
- *Grapholita molesta* (Lepidoptera : Tortricidae - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 16 entités fédérales (175 616 ha).
- *Halyomorpha halys* (Hemiptera : Pentatomidae - Liste A1 de l'UEEA) : présent dans 9 entités fédérales (4 645 567 ha).

- *Hyphantria cunea* (Lepidoptera: Erebidæ - Liste A2 de l'UEEA): présent dans 19 entités fédérales (644 055 878 ha).
- *Leptoglossus occidentalis* (Hemiptera : Coreidæ - Liste A1 de l'UEEA) : présent dans 2 entités fédérales (5 857 ha).
- *Lopholeucaspis japonica* (Hemiptera : Diaspididæ - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 2 entités fédérales (375 ha).
- *Lymantria dispar asiatica** (Lepidoptera : Erebidæ) : présent dans 7 entités fédérales (48 438 545 ha).
- *Monochamus galloprovincialis* (Coleoptera: Cerambycidæ - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 50 entités fédérales (174 046 280 ha).
- *Monochamus impluviatus* (Coleoptera: Cerambycidæ - Liste A2 de l'UEEA): présent dans 8 entités fédérales (48 982 857 ha).
- *Monochamus saltuarius* (Coleoptera: Cerambycidæ - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 8 entités fédérales (30 829 802 ha).
- *Monochamus sutor* (Coleoptera: Cerambycidæ - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 47 entités fédérales (172 535 196 ha).
- *Monochamus urussovii* (Coleoptera: Cerambycidæ - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 45 entités fédérales (207 986 742 ha).
- *Phthorimaea operculella* (Lepidoptera : Gelechiidæ - Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 7 entités fédérales (101 458 ha).
- *Polygraphus proximus* (Coleoptera: Curculionidæ - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 14 entités fédérales (4 187 909 ha).
- *Popillia japonica* (Coleoptera: Scarabaeidæ - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 1 entité fédérale (2 000 ha).
- *Rhynchophorus ferrugineus* (Coleoptera: Dryophthoridæ - Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 1 entité fédérale (12 000 ha).
- *Tuta absoluta* (Lepidoptera : Gelechiidæ - Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 11 entités fédérales (29 087 ha).

Nématodes

- *Globodera rostochiensis* (Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 52 entités fédérales (450 313 ha).
- *Heterodera glycines* (Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 4 entités fédérales (115 997 ha).

Champignons

- *Bipolaris zeicola** (syn. *Cochliobolus carbonum*, Liste A1 de l'UEEA) : présent dans 2 entités fédérales (1 004 ha).
- *Cercospora kikuchii* (Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 2 entités fédérales (81 575 ha).
- *Colletotrichum acutatum* (Liste A2 de l'UEEA) : présent dans 2 entités fédérales (206 ha).
- *Diaporthe helianthi* (liste A2 de l'UEEA) : présent dans 6 entités fédérales (203 346 ha).
- *Puccinia horiana* (Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 2 entités fédérales (6,58 ha).
- *Stagonosporopsis chrysanthemi* (syn. *Didymella ligulicola* - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 1 entité fédérale (0,05 ha).
- *Synchytrium endobioticum* (Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 4 entités fédérales (694 911 ha).

Bactéries et phytoplasmes

- *Acidovorax citrulli* (Liste A1 de l'UEEA, Liste A1 de l'OEPP) : présent dans 2 entités fédérales (173 ha).
- '*Candidatus Phytoplasma mali*' (Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 3 entités fédérales (18 783 ha).
- '*Candidatus Phytoplasma pyri*'† (Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 2 entités fédérales (6 247 ha).
- *Erwinia amylovora* (Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 19 entités fédérales (512 370 ha).
- *Pantoea stewartii* subsp. *stewartii* (Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 1 entité fédérale (438 ha).
- *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 1 entité fédérale (299 ha).

Virus et viroïdes

- Impatiens necrotic spot tospovirus † (*Orthotospovirus impatiensnecromaculae* - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 1 entité fédérale (3,38 ha).
- Pepino mosaic virus* (*Potexvirus pepini* - Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 8 entités fédérales (526 ha).
- Plum pox potyvirus (*Potyvirus plumipoxi* - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 20 entités fédérales (13 082 ha).
- Potato spindle tuber viroid (*Pospiviroid fusituberis* - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 1 entité fédérale (3 539 ha).
- Tomato brown rugose fruit virus* (*Tobamovirus fructirugosum* - Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 9 entités fédérales (603 ha).
- Tomato spotted wilt virus (*Orthotospovirus tomatomaculae* - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présent dans 1 entité fédérale (6,5 ha).

Plantes

- *Acroptilon repens* (Asteraceae - Liste A2 de l'UEEA, Liste des PEE de l'OEPP) : présente dans 20 entités fédérales (2 186 756 ha).
- *Ambrosia artemisiifolia* (Asteraceae - Liste A2 de l'UEEA, Liste des plantes exotiques envahissantes (PEE) de l'OEPP) : présente dans 42 entités fédérales (13 216 903 ha).
- *Ambrosia psilostachya* (Asteraceae - Liste A2 de l'UEEA) : présente dans 7 entités fédérales (11 976 ha).
- *Ambrosia trifida* (Asteraceae - Liste A2 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP) : présente dans 22 entités fédérales (2 448 280 ha).
- *Bidens bipinnata* (Asteraceae - Liste A1 de l'UEEA) : présente dans 1 entité fédérale (179 ha).
- *Cenchrus longispinus* (Poaceae - Liste A2 de l'UEEA, Liste d'observation des PEE de l'OEPP) : présente dans 8 entités fédérales (2 571 ha).
- *Cuscuta* spp. (Convolvulaceae) : présente dans 72 entités fédérales (5 399 287 ha).
- *Sicyos angulatus* (Cucurbitaceae - Liste A1 de l'UEEA, Liste des PEE de l'OEPP) : présente dans 1 entité fédérale (7 168 ha).
- *Solanum rostratum* (Solanaceae - Liste A2 de l'UEEA) : présente dans 5 entités fédérales (283 632 ha).
- *Solanum triflorum* (Solanaceae - Liste A2 de l'UEEA) : présente dans 5 entités fédérales (89 740 ha).

Les organismes nuisibles suivants sont déclarés absents de Fédération de Russie sur la base de prospections officielles. Les organismes nuisibles pour lesquels l'OEPP disposait auparavant d'un signalement de présence sont indiqués par ** :

- *Spodoptera litura*** (Lepidoptera : Noctuidae - Liste A1 de l'UEEA, Liste A1 de l'OEPP)
- *Spodoptera littoralis* (Lepidoptera : Noctuidae - Liste A1 de l'UEEA, Liste A1 de l'OEPP)
- *Diabrotica virgifera virgifera*** (Coleoptera: Chrysomelidae - Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP)
- *Drosophila suzukii*** (Diptera: Drosophilidae - Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP)
- *Trogoderma granarium* (Coleoptera: Dermestidae - Liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP)
- *Malacosoma disstria* (Lepidoptera : Lasiocampidae - Liste A1 de l'UEEA, Liste A1 de l'OEPP)
- *Pseudaulacaspis pentagona*** (Homoptera : Diaspididae - Liste A1 de l'UEEA)
- *Xylophilus ampelinus*** (liste A1 de l'UEEA, Liste A2 de l'OEPP).

Source : Ministry of Agriculture of the Russian Federation (2025) НАЦИОНАЛЬНЫЙ ДОКЛАД о карантинном фитосанитарном состоянии территории Российской Федерации в 2024 году [National report on the quarantine status on the territory of the Russian Federation in 2024], 33 pp (in Russian) <https://fsvps.gov.ru/files/nacionalnyj-doklad-o-karantinom-fitosanitarnom-sostojanii-territorii-rossijskoj-federacii-v-2024-godu/>

Mots clés supplémentaires : liste de quarantaine, signalement détaillé, éradication, absence

Codes informatiques : ERWIST, INSV00, TOBRFV, EPILVI, MONCGA, QUADPE, PSTVDO, FRANOC, TSWV00, LYMADA, RHYCFE, LEPLC, SYNCEN, AMBEL, LOPLJA, ECHTAM, PHTOOP, HETDRO, RALSSL, MONCIM, CERPJA, MONCSL, DENDSI, AMBPS, DRYCKU, COCHCA, MYCOLG, MONCUR, POLGPR, CCHLO, DIAPHE, CERCKI, 1VIRUK, AGRLPL, PSDMAC, PEPMVO, HETDGL, CRTHAR, LASPMO, CRTHCI, PPV000, CARSSA, CENRE, POPIJA, HALYHA, SOLRS, ERWIAM, SOLTR, VITEVI, MONCSU, PUCCHN, SIYAN, BIDBI, AMBTR, HYPHCU, PHYPPY, PHYPPMA, 1COLLG, BEMITA, GNORAB, 1CVCG, COLLAZ, COLLAC, PRODLI, RU, PSEAPE, SPODLI, DIABVI, DROSSU, TROGGA, MALADI, XANTAM

2025/256 Premier signalement d'*Euwallacea fornicatus* en Türkiye

Euwallacea fornicatus (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae, Liste A2 de l'OEPP en tant que partie d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* et organisme de quarantaine A1 en Türkiye) est signalé pour la première fois en Türkiye.

En 2024, des symptômes de dépérissement et de flétrissement ont été observés sur divers arbres d'ornement (*Acer negundo*, *Acer platanoides* et *Platanus acerifolia*) à Eminönü (province d'Istanbul, région de Marmara). Des études sur le terrain et des analyses au laboratoire ont mis en évidence la présence d'une espèce de scolyte à ambrosia. L'identité du ravageur a été confirmée par des tests morphologiques et moléculaires (code-barres ADN) sur des coléoptères adultes. Il s'agit du premier signalement d'*Acer platanoides* en tant qu'hôte reproducteur d'*E. fornicatus*. Les auteurs notent que la Direction des parcs et jardins de la municipalité métropolitaine d'Istanbul a lancé des programmes d'éradication contre ce ravageur.

Le statut phytosanitaire d'*Euwallacea fornicatus* en Türkiye est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source : Acer S, Hizal E, Ercan F (2025) The first report of *Euwallacea fornicatus* (Eichhoff, 1868) (Coleoptera: Scolytinae) in Türkiye with new reproductive host plant. Forestist 75, 0020, doi:10.5152/forestist.2025.25020.

ONPV de Türkiye (2025-11).

Photos : *Euwallacea fornicatus sensu lato*. <https://gd.eppo.int/taxon/XYLBFO/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, nouvelle plante-hôte

Codes informatiques : EUWAWH, XYLBFO, TR

2025/257 Premier signalement d'une espèce du genre *Pochazia* en Tchéquie

La première présence soupçonnée de *Pochazia* sp. est signalée en Tchéquie. En août 2025, un entomologiste a informé l'ONPV de la publication sur Facebook de photos montrant un spécimen adulte à la face inférieure d'une feuille d'un *Magnolia acuminata*. Une prospection officielle a été menée, et aucun spécimen ni signe du ravageur n'a été détecté dans le jardin privé où se trouvait le magnolia, ni dans la jardinerie où l'arbre avait été acheté en mai 2025. Des études de traçabilité en amont ont montré que l'arbre provenait d'un autre état membre de l'UE dans lequel la présence du ravageur est connue. La source de l'infestation n'a toutefois pas pu être déterminée plus précisément.

On considère que l'espèce présence est soit *P. shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae - Liste d'Alerte de l'OEPP), soit *P. chinensis*. Suite aux recommandations du Rapport d'ARP de l'OEPP, il a été décidé qu'aucune mesure d'éradication ne sera appliquée, mais que la surveillance se poursuivra en 2026.

Source : ONPV de Tchéquie (2025-11).

EPPO (2025) Report of a pest risk analysis for *Pochazia shantungensis* and *Pochazia chinensis*. EPPO, Paris. Available at <https://gd.eppo.int/taxon/POCZSH/documents>

Photos : *Pochazia shantungensis*. <https://gd.eppo.int/taxon/POCZSH/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Computer codes : POCZCH, POCZSH, CZ

2025/258 Premier signalement sur *Spodoptera littoralis* en Inde

La noctuelle du coton *Spodoptera littoralis* (Lepidoptera : Noctuidae - Liste A2 de l'OEPP) est signalée pour la première fois en Inde. Entre janvier et avril 2023, des larves de *S. littoralis* ont été signalées causer une défoliation importante de plants de cardamomier (*Elettaria cardamomum*) dans des parcelles commerciales du district d'Idukki, au Kerala (sud de l'Inde). L'identité du ravageur a été confirmée par des tests morphologiques sur des adultes élevés au laboratoire. Il s'agit du premier signalement d'*E. cardamomum* en tant que plante-hôte de *S. littoralis*. Il s'agit également du premier signalement publié de *S. littoralis* en Inde et du premier signalement en Asie du Sud, même s'il existe des données du GBIF (<https://www.gbif.org/species/5109931>). Jusqu'à présent, les répartitions de *S. littoralis* et de la noctuelle du tabac *S. litura* (Lepidoptera : Noctuidae - Liste A1 de l'OEPP), largement signalée en Inde, sont allopatriques; *S. littoralis* est présent principalement en Europe et en Afrique, et *S. litura* en Asie et en Océanie.

Source : Nafeesa M, Prathapan KD, Murugan M, Sujitha PS, Kuriakose A (2025) First report of the Egyptian cotton leaf worm *Spodoptera littoralis* (Boisduval)(Noctuidae) on small cardamom, *Elettaria cardamomum* (L.) Maton (Zingiberaceae). *The Journal of the Lepidopterists' Society* **79**(3), 168-174.

Photos : *Spodoptera littoralis*. <https://gd.eppo.int/taxon/SPODLI/photos>

Mots clés supplémentaires : nouvelle plante-hôte, nouveau signalement

Codes informatiques : SPODLI, IN

2025/259 Premier signalement sur l'infestation de poires par *Chrysobothris mali*

Chrysobothris mali (Coleoptera: Buprestidae, Liste A1 de l'OEPP) est un buprestide polyphage natif d'Amérique du Nord. On le considère comme un ravageur xylophage, car ses larves creusent des galeries et s'alimentent principalement dans le phloème et le cambium (écorce interne), ainsi que dans l'aubier (partie externe du bois).

Un article récent indique le premier signalement de larves de *C. mali* s'alimentant dans des poires. En août 2023, de nombreuses larves ont été trouvées dans des poires de quatre vergers à Kelseyville (comté de Lake, California, États-Unis). Des prospections ont été menées en 2024 dans zones de production de poires du comté de Lake, et des dégâts sur des poires ont été signalés seulement dans la zone de Kelseyville, dans cinq vergers bio situés dans un rayon d'1 km autour du lieu de la première découverte en 2023.

Neuf poires infestées ont été conservées au laboratoire entre septembre 2023 et juillet 2024, et un adulte a émergé, ce qui montre que les poires pourraient permettre aux larves de *C. mali* d'accomplir leur développement. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre le changement de comportement des larves vis-à-vis de leur hôte, vérifier si les larves peuvent survivre dans les vergers en hiver, et quantifier le taux d'émergence des adultes à partir de poires infestées en verger.

Cette découverte pourrait avoir des implications pour l'analyse du risque phytosanitaire de *Chrysobothris mali*, car elle identifie une nouvelle filière potentielle pour le ravageur (les poires, en plus des végétaux destinés à la plantation et du bois), et l'impact potentiel pourrait être plus élevé si le ravageur peut causer des dégâts à la production de poires.

Source : Kron CR, Murillo AD, Gonçalves CG, Zoller BG, Adesso K, Klingeman WE, Moulton JK (2025) DNA barcoding helps establish a novel host-plant association for *Chrysobothris mali* Horn, 1886 (Coleoptera: Buprestidae) larvae found infesting

Pyrus communis L. 'Bartlett' (Rosaceae) fruit in Lake County, California orchards. *The Pan-Pacific Entomologist* 101(3), 262-272.

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, filière

Codes informatiques : CHRBMA

2025/260 Mise à jour sur la situation de *Scirtothrips aurantii* en Espagne

En Espagne, *Scirtothrips aurantii* (Thysanoptera: Thripidae - Liste A1 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en 2020 en Andalucía (d'abord dans la province d'Huelva, puis à Córdoba et à Málaga) (SI OEPP 2021/008, SI 2022/084, SI 2024/218) et en 2024 dans les provinces d'Alicante et de Valencia dans la Comunidad Valenciana (SI 2024/129) ainsi qu'aux îles Baléares (SI 2024/218). Des mesures officielles sont appliquées.

Dans le cadre de prospections officielles, *S. aurantii* a été détecté pour la première fois en Cataluña en octobre 2025. Un spécimen a été trouvé sur un piège jaune collant placé dans une parcelle d'agrumes dans la municipalité d'Alcanar (province de Tarragona). Des prospections de limitation intensives sont menées et des mesures phytosanitaires visant à l'éradication seront prises.

En Andalucía, le ravageur a été détecté au cours du premier semestre 2025 dans de nouvelles parcelles d'agrumes des provinces d'Almería, Cádiz, Córdoba, Granada et Málaga.

Dans la Comunidad Valenciana, le ravageur a été détecté dans les 3 provinces, dans 325 municipalités : 79 municipalités de 6 régions de la province d'Alicante, 39 municipalités de 6 régions de la province de Castellón, et 207 municipalités de 13 régions de la province de Valencia.

Le statut phytosanitaire de *Scirtothrips aurantii* en Espagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication.**

Source : ONPV d'Espagne (2025-11).

Photos : *Scirtothrips aurantii*. <https://gd.eppo.int/taxon/SCITAU/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : SCITAU, ES

2025/261 Mise à jour sur la situation d'*Agrilus planipennis* au Bélarus

Au Bélarus, *Agrilus planipennis* (Coleoptera: Buprestidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois dans la ville de Gomel (région de Gomel) en août 2025 (SI OEPP 2025/208).

L'ONPV du Bélarus a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP que les prospections de délimitations sont terminées et qu'une zone de quarantaine a été établie. Elle couvre 50,11 ha dans le district de Sovetskiy et 129,14 ha dans les districts de Zheleznodorozhnyi et de Centralniy dans la ville de Gomel. Des mesures d'éradication sont mises en œuvre. L'ONPV souligne que le Bélarus n'exporte actuellement pas de bois de frêne et que la superficie des zones forestières comportant des frênes ne représente que 0,16 % de la superficie forestière totale.

Le statut phytosanitaire d'*Agrilus planipennis* au Bélarus est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé (foyers du ravageur à Gomel) et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source : ONPV du Bélarus (2025-11).

Photos : *Agrilus planipennis*. <https://gd.eppo.int/taxon/AGRLPL/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : AGRLPL, BY

2025/262 Mise à jour sur la situation d'*Anoplophora chinensis* en Croatie

En Croatie, *Anoplophora chinensis* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en 2007 à Turanj (SI OEPP 2009/047), en 2014 à Sveti Filip i Jakov, Turanj et Rugvica (SI 2015/066), en 2019 à Biograd na Moru (SI 2020/219) et d'autres foyers ont été trouvés à Biograd na Moru et Turanj en 2021 et 2022 (SI 2022/124). Des mesures d'éradication sont appliquées. L'ONPV de Croatie a fourni la mise à jour suivante :

- En juillet 2024, un imago (adulte) a été trouvé dans un piège placé dans un platane (*Platanus* sp.) dans une forêt de la zone délimitée de Rugvica, dans le comté de Zagreb. De nombreux signes de présence du ravageur ont été observés sur des arbres-hôtes à proximité. L'adulte a été trouvé à 60 m de la jardinerie dans laquelle le premier foyer de Croatie avait été détecté en 2014 (SI 2015/066).
- En juillet 2025, de nouvelles découvertes d'imagos ont été signalées dans des pièges placés dans une forêt mixte de *Pinus halepensis* et de *Juniperus phoenicea* dans la zone délimitée de Biograd na Moru, dans le comté de Zadar. On peut noter qu'aucune espèce de *Pinus* ou *Juniperus* ne figure actuellement sur la liste de plantes-hôtes d'*A. chinensis*.

Des mesures d'éradication sont appliquées, y compris le piégeage et la destruction des arbres infestés dans les nouvelles zones de foyer, et la surveillance se poursuit.

Le statut phytosanitaire d'*Anoplophora chinensis* en Croatie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, en cours d'éradication.**

Source : ONPV de Croatie (2025-01, 2025-10).

Règlement d'exécution (UE) 2022/2095 de la Commission du 28 octobre 2022 instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction, l'établissement et la dissémination d'*Anoplophora chinensis* (Forster) sur le territoire de l'Union et abrogeant la décision 2012/138/UE. OJL 281, 53-71.
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/2095/oj

Photos : *Anoplophora chinensis*. <https://gd.eppo.int/taxon/ANOLCN/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : ANOLCN, HR

2025/263 Premier signalement de *Bursaphelenchus xylophilus* en France

Le nématode du pin *Bursaphelenchus xylophilus* (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en France.

Le nématode a été détecté pour la première fois en novembre 2025 dans un échantillon de bois prélevé dans le cadre de prospections officielles dans une forêt privée utilisée pour la production de bois dans la commune de Seignosse (département des Landes, région Nouvelle-Aquitaine). Cet échantillon groupé se composait de plusieurs échantillons prélevés sur 15 *Pinus pinaster* situés dans un rayon de 10 m les uns des autres. De nouveaux échantillons ont été collectés sur tous les arbres et des analyses sont en cours au Laboratoire national de référence. Un arrêté préfectoral a été publié le 5 novembre. Il définit deux zones délimitées (zone infestée de 500 m et zone tampon de 20 km, toutes deux centrées sur les arbres infestés), ainsi que des mesures devant être appliquées, conformément au Règlement (UE) 2012/535/UE. Une prospection intensive (examen visuel et échantillonnage des arbres sensibles) est en cours dans la zone infestée.

Des activités de communication sont mises en œuvre pour informer sur le foyer et les mesures associées.

Le statut phytosanitaire de *Bursaphelenchus xylophilus* en France est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication.**

Source : ONPV de France (2025-11).

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE - R75-2025-11-05-00001 Arrêté relatif à l'établissement d'une zone réglementée suite à la détection de *Bursaphelenchus xylophilus*, Nématode du Pin, dans le département des Landes. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/irecontenu/telechargement/132434/972019/file/recueil-r75-2025-257-recueil-des-actes-administratifs.pdf>

Décision d'exécution de la Commission du 26 septembre 2012 relative aux mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation, dans l'Union, de *Bursaphelenchus xylophilus* (Steiner et Buhner) Nickle et al. (nématode du pin) (notifiée sous le numéro C(2012) 6543). http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2012/535/2018-04-23

Photos : *Bursaphelenchus xylophilus*. <https://gd.eppo.int/taxon/BURSXY/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : BURSXY, FR

2025/264 Nouveau signalement de *Meloidogyne enterolobii* aux Pays-Bas

Meloidogyne enterolobii (Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois aux Pays-Bas en janvier 2023 sur des *Ficus microcarpa* d'ornement en pot provenant d'une entreprise de vente au détail (SI OEPP 2023/046). Des activités de traçabilité en amont et en aval ont trouvé d'autres cas de *M. enterolobii* dans 12 sites de production (SI 2024/245), et ces cas ont été éradiqués en octobre 2024 (SI 2024/245).

L'ONPV des Pays-Bas a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP que *M. enterolobii* a été de nouveau trouvé sur son territoire. En juillet 2025, au cours d'inspections menées suite à une notification d'un pays tiers, *M. enterolobii* a été trouvé sur un site de production (serre) d'une entreprise à Westland (province de Zuid-Holland) sur 51 190 *Chrysaliidocarpus lutescens* (syn. *Dypsis lutescens*) en pot, fortement infestés et provenant d'El Salvador. Une

pourriture des racines a été observée, mais aucune galle des racines ni symptôme aérien n'ont été signalés.

En août 2025, suite à des inspections réalisées sur un autre site de production de la même entreprise, également à Westland, cinq lots de *C. lutescens* ont donné un résultat positif aux tests pour *M. enterolobii*, un sixième lot étant présumé infesté car il est connecté au même système d'arrosage que les lots infestés et les plantes provenant d'El Salvador. Les lots infestés et probablement infestés du deuxième site comportent 56 208 plantes. L'infestation est moins importante sur le deuxième site de production que sur le premier, et aucun symptôme de galle des racines n'a été observé. D'autres plantes-hôtes situées aux environs ont été inspectées et aucun symptôme n'a été observé.

Des mesures d'éradication seront appliquées, y compris la désinfection des installations de production et la destruction des plantes infestées. L'utilisation d'un traitement expérimental sur les plantes infestées est envisagée comme alternative. Aux Pays-Bas, tous les *C. lutescens* provenant d'El Salvador seront désormais testés pour vérifier l'absence de *M. enterolobii*. L'ONPV des Pays-Bas estime que l'infestation a pour origine El Salvador. Le Secrétariat de l'OEPP ne disposait auparavant d'aucune donnée sur la présence de *M. enterolobii* au Salvador. *Chrysalidocarpus lutescens* n'avait auparavant pas été signalé en tant que plante-hôte de *M. enterolobii*.

Le statut phytosanitaire de *Meloidogyne enterolobii* aux Pays-Bas est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source : ONPV des Pays-Bas (2025-08, 2025-09).

Photos : *Meloidogyne enterolobii*. <https://gd.eppo.int/taxon/MELGMY/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : MELGMY, NL

2025/265 Nouveau foyer de *Meloidogyne chitwoodi* en Espagne

En Espagne, le nématode à galles *Meloidogyne chitwoodi* (Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en 2021 sur pomme de terre (*Solanum tuberosum*) dans la province de Zamora (Castilla y León) (SI OEPP 2021/015) et des mesures d'éradication ont été appliquées.

Un nouveau foyer a été détecté en octobre 2025 dans la région autonome de Castilla y León. L'organisme nuisible a été détecté dans 3 parcelles de pommes de terre de consommation (7,58 ha au total) dans les municipalités de Sieteiglesias de Tormes et Pelayos (province de Salamanca). Les trois parcelles appartiennent à la même exploitation agricole et le même lot de pommes de terre de semence y a été utilisé. Des études de traçabilité en amont ont montré que les pommes de terre de semence provenaient d'un autre état membre de l'UE. Une zone délimitée a été établie et des mesures d'éradication sont appliquées.

Le statut phytosanitaire de *Meloidogyne chitwoodi* en Espagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent, en cours d'éradication, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné.**

Source : ONPV d'Espagne (2025-10).

Photos : *Meloidogyne chitwoodi*. <https://gd.eppo.int/taxon/MELGCH/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : MELGCH, ES

2025/266 Premier signalement de *Phytophthora ramorum* à Jersey

L'ONPV de Jersey a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP du premier signalement de *Phytophthora ramorum* (Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire.

P. ramorum a été détecté sur trois rhododendrons dans deux jardins privés adjacents de la paroisse de St. Ouen, au nord-ouest de Jersey, au cours d'une prospection annuelle de routine sur *P. ramorum* menée dans l'ensemble de l'île.

Les plantes infectées dans un des jardins avaient été importées directement à Jersey par un fournisseur belge ; on pense qu'elles venaient d'Allemagne et avaient été cultivées en Belgique. L'origine du seul rhododendron du jardin adjacent n'est pas connue, mais la plante était bien établie. Des prospections menées sur tous les hôtes, y compris *Quercus* spp. et *Castanea* spp., dans un rayon de 500 m autour des deux sites de foyer n'ont pas trouvé d'autres symptômes de la maladie. L'éradication, qui consiste à arracher et incinérer les plantes et les mottes de racines, est en cours dans un rayon de 5 m. Des mesures de biosécurité sont appliquées dans un rayon de 10 m, parmi lesquelles : l'utilisation par les opérateurs de combinaisons en papier jetables et de gants jetables, la collecte et l'incinération des feuilles et autres débris végétaux, le nettoyage et la désinfection obligatoires des outils et des chaussures de tous les opérateurs entrant dans la zone. La surveillance se poursuit.

Le statut phytosanitaire de *Phytophthora ramorum* à Jersey est officiellement déclaré ainsi : **Présent, en cours d'éradication.**

Source : ONPV de Jersey (2025-10).

Photos : *Phytophthora ramorum*. <https://gd.eppo.int/taxon/PHYTRA/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : PHYTRA, JS

2025/267 Nouveaux signalements de maladies des végétaux au Canada

Plenodomus tracheiphilus (Liste A2 de l'OEPP) est l'agent causal du mal secco des agrumes dans la région OEPP. Ce champignon a été isolé en 2024 sur des ormes (*Ulmus* sp.) présentant un flétrissement dans la province de l'Alberta au Canada (SI OEPP 2024/157). *P. tracheiphilus* a également été détecté sur des ormes dans la province du Saskatchewan en 2024.

Erwinia pyrifoliae (*Erwiniaceae* - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois au Canada. Il a été détecté dans un échantillon de plants de fraisier (*Fragaria x ananassa*) cultivés sous serre en Colombie-Britannique présentant des symptômes de pourriture et de noircissement des fruits.

Neopestalotiopsis rosae et une nouvelle espèce agressive de *Neopestalotiopsis* décrite en Florida (États-Unis) ont été détectés en Ontario et au Québec sur fraisier.

Le potato mop-top virus (*Pomovirus solani*, PMTV) a été détecté au Manitoba.

Source : Canadian Plant Disease Survey 2025 Volume 105 (2025) Canadian Journal of Plant Pathology, 47(sup1), S1-S237. <https://doi.org/10.1080/07060661.2025.2509388>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : DEUTTR, ERWIPY, NPESR, 1NPESG, PMTV00, CA

2025/268 Premier foyer soupçonné de la race tropicale 4 de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* en Équateur

Un foyer soupçonné de la race tropicale 4 de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* (Liste A2 de l'OEPP) est signalé en Équateur. Le Ministère de l'Agriculture a annoncé que l'organisme nuisible a été détecté en septembre 2025 dans une exploitation agricole de 7 ha qui produit des bananes dans la province d'El Oro (canton de Santa Rosa). En date de novembre 2025, l'identification du pathogène n'a toutefois pas encore été officiellement confirmée. En attendant le diagnostic officiel, des mesures de quarantaine sont appliquées, y compris la destruction des plantes concernées et des restrictions sur le mouvement des machines et du personnel.

Source : Internet
 -Zambrano (2025-09-22) El MAG confirma el primer foco de Fusarium en El Oro.
<https://www.expreso.ec/actualidad/economia/palacios-una-finca-en-el-oro-en-cuarentena-hace-dos-semanas-da-positivo-r4t-258100.html>
 -Más de mil plantas de banano fueron destruidas en la finca de El Oro donde se confirmó el Fusarium Raza 4.
<https://www.ecuavisa.com/noticias/ecuador/plantas-banano-fusarium-santa-rosa-KE10270684>

Photos : *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* Tropical race 4.
<https://gd.eppo.int/taxon/FUSAC4/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : FUSAC4, EC

2025/269 *Phytophthora abietivora* : organisme nuisible émergent des sapins en Amérique du Nord

Phytophthora abietivora est une espèce de *Phytophthora* récemment signalée, qui a été signalée pour la première fois causer une pourriture des racines et la mort d'*Abies fraseri* dans le Connecticut (États-Unis) en 2019 (SI OEPP 2020/137). Depuis 2019, d'autres signalements de *P. abietivora* ont eu lieu dans des pépinières, des plantations et des forêts natives d'Amérique du Nord.

- Dans une étude menée entre 2019 et 2021, *P. abietivora* a été identifié comme étant l'agent causal du dépérissement des pousses, du rougissement des aiguilles, de la résinose et de la coloration anormale (connus sous le nom de pourriture des racines causée par *Phytophthora*) de plantules de sapin de Fraser (*Abies fraseri*) et de sapin baumier (*A. balsamea*) dans des plantations d'arbres de Noël dans les régions de Chaudière-Appalaches et d'Estrie, au Québec, au Canada (Charron *et al.*, 2024).
- Au cours d'une prospection visant à identifier les espèces de *Phytophthora* en Pennsylvania (États-Unis), des échantillons ont été prélevés entre 2018 et 2020 sur des plantes forestières, dans le sol et dans des cours d'eau. *P. abietivora* était l'espèce de *Phytophthora* la plus fréquemment isolée sur les plantes matures, les jeunes arbres et les plantules de 10 feuillus natifs : *Acer rubrum*, *Betula lenta*, *Carya* sp., *Cornus florida*, *Fagus grandifolia*, *Hamamelis virginiana*, *Ilex montana*, *Quercus alba*, *Q. montana* et *Q. rubra*. Les symptômes les plus communs comprenaient des

chancres des tiges, la nécrose foliaire, des tiges recourbées en forme de canne ('shepherd's crook') et la brûlure des pousses (Bily *et al.*, 2022).

- En octobre 2025, *P. abietivora* a été identifié comme étant l'agent causal de chlorose, de nécrose des racines et de la mort de plantules de sapin baumier (*A. balsamea*), dans une pépinière forestière de St-Modeste au Québec (Canada). En raison de la sévérité du foyer, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a recommandé la destruction de l'ensemble de la production d'*A. balsamea* au printemps 2023 (Charron *et al.*, 2025).

Des données récentes indiquent que *P. abietivora* est présent dans l'est des États-Unis depuis au moins 1989, mais qu'il a probablement été mal identifié comme étant *P. europaea*, en raison de similitudes morphologiques et phylogénétiques. Une étude qui a réexaminé des pathogènes en collection venant de Pennsylvania a montré que *P. abietivora* était présent en 1989, 1993, 2002 et 2009 sur des racines infectées d'*Abies fraseri* et de *Tsuga canadensis* (Molnar *et al.*, 2020).

Source : Bily D, Nikolaeva E, Olson T, Kang S (2022) *Phytophthora* spp. associated with Appalachian oak forests and waterways in Pennsylvania, with *P. abietivora* as a pathogen of five native woody plant species. *Plant Disease* **106**(4), 1143-1156 <https://doi.org/10.1094/PDIS-05-21-0976-RE>

Charron G, Gauthier MK, Aucoin V, Tanguay P (2025) Outbreak of *Phytophthora abietivora* in a Québec forest nursery: emergence of a new phytophthora tree pathogen? *Forest Pathology* **55**(5), e70041 <https://doi.org/10.1111/efp.70041>

Charron G, Yergeau J, Van der Heyden H, Bilodeau GJ, Beaulieu C, Tanguay P (2024) Survey of *Phytophthora* diversity reveals *P. abietivora* as a potential *Phytophthora* root rot pathogen in Québec Christmas tree plantations. *Plant Disease* **108**(6), 1445-1454 <https://doi.org/10.1094/PDIS-12-23-2670-SR>

Molnar C, Nikolaeva E, Kim S, Olson T, Bily D, Kim JE, Kang S (2020) *Phytophthora* diversity in Pennsylvania nurseries and greenhouses inferred from clinical samples collected over four decades. *Microorganisms* **8**(7), 1056 <https://doi.org/10.3390/microorganisms8071056>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, signalement détaillé

Codes informatiques : PHYTAB, CA, US

2025/270 Modifications récentes de la taxonomie des virus

Rubino *et al.* (2025) résumant les modifications adoptées en mars 2025 par le Comité international de taxonomie des virus (CITV). Les changements pertinents pour la santé des végétaux sont indiqués ci-dessous, principalement pour des espèces qui avaient déjà un code OEPP. Les modifications nécessaires d'EPPO Global Database ont été faites.

Les espèces suivantes ont désormais un nom binomial :

- apple necrotic mosaic virus (ApNMV) (organisme nuisible réglementé de l'UE) : *Ilarvirus ApNMV*
- tomato necrotic spot virus (ToNSV) : *Ilarvirus ToNSV*
- potato rugose stunting virus (PotRSV) : *Torradorvirus nanorugosum*

Dans la famille des Rhabdoviridae, le genre *Cytorhabdovirus* a été aboli et trois nouveaux genres ont été créés (*Alphacytorhabdovirus*, *Betacytorhabdovirus* et

Gammacytorhabdovirus). Les espèces existantes du genre *Cytorhabdovirus* ont été attribuées aux trois nouveaux genres. C'est le cas pour les espèces suivantes pour lesquelles EPPO Global Database contient des informations:

- strawberry crinkle virus (ORNQ de l'UE) : *Alphacytorhabdovirus fragariarugosus*
- lettuce necrotic yellows virus : *Alphacytorhabdovirus lactucanecante*
- Colocasia bobone disease virus (CBDaV) : *Betacytorhabdovirus colocasiae*
- barley yellow striate mosaic virus (BYSMV) : *Betacytorhabdovirus hordei*

Les espèces suivantes, qui avaient un code OEPP, ont été abolies :

- *Cytorhabdovirus brassicae* (broccoli necrotic yellows virus) : BNYV00 (réglementé en Jordanie)
- *Cytorhabdovirus festucae* (Festuca leaf streak virus) : FLSV00
- *Cytorhabdovirus sonchi* (Sonchus virus) : SONV00
- *Cytorhabdovirus tritici* (wheat American striate mosaic virus) : WASMV0
- cucumber soil-borne virus : CUSBV0 (réglementé en Jordanie)
- poinsettia mosaic virus : PNMV00
- ahlu waterborne virus : AWBV00
- bean mild mosaic virus : BMMV00
- chenopodium necrosis virus : CHNV00
- Weddel waterborne virus : WWBV00

Source : Rubino L *et al.* (2025) Summary of taxonomy changes ratified by the International Committee on Taxonomy of Viruses from the Plant Viruses Subcommittee, 2025. *Journal of General Virology* 106(7), 002114. <https://doi.org/10.1099/jgv.0.002114>

Mots clés supplémentaires : taxonomie

Codes informatiques : APNMV0, TONSV0, POTRSV, SCRV00, 1PHRVG

2025/271 Détection du pepino mosaic virus sur des tomates importées en Estonie et en Suède

Entre 2018 et 2022, 110 échantillons de fruits de tomate (*Solanum lycopersicum*) importés et destinés à la consommation ont été testés en Estonie et en Suède pour détecter le pepino mosaic virus (*Potexvirus pepini*, PepMV - Liste A2 de l'OEPP). Le PepMV a été détecté par RT-PCR-RFLP dans 69 échantillons sur 100 d'Estonie et dans six échantillons sur 10 de Suède. Les échantillons positifs en Estonie avaient été importés d'Espagne, du Maroc, des Pays-Bas, de Belgique, d'Italie et de Türkiye, tandis que les échantillons positifs en Suède avaient été importés des Pays-Bas, d'Italie et d'Espagne. Une analyse des nucléotides a mis en évidence la présence des souches CH2, US2 et EU, individuellement et dans des infections en mélange. La présence du PepMV en Estonie n'est pas connue, et il n'a été signalé qu'une seule fois en Suède, en 2001.

Source : Just K, Arif U, Körve EL, Paats P, Kvarnheden A (2025) Detection of pepino mosaic virus in imported tomato fruit in northern Europe. *Plant Pathology* 74(8), 2427-2438.

Mots clés supplémentaires : incursion

Codes informatiques : PEPMV0, EE, SE

2025/272 Premier signalement de ‘*Candidatus Phytoplasma fragariae*’ et ‘*Candidatus Phytoplasma asteris*’ sur pomme de terre aux Pays-Bas

L'ONPV des Pays-Bas a récemment signalé les premières découvertes officielles de ‘*Candidatus Phytoplasma fragariae*’ et ‘*Candidatus Phytoplasma asteris*’ dans des cultures de pomme de terre (*Solanum tuberosum*) en plein champ. Dans l'UE, ces deux phytoplasmes sont des organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ), ‘*Ca. P. fragariae*’ pour les *Fragaria* destinés à la plantation et ‘*Ca. P. asteris*’ pour les *Fragaria* et *Vaccinium* destinés à la plantation. Ils ne sont en revanche pas réglementés sur pomme de terre. En outre, des souches apparentées à ‘*Ca. Phytoplasma fragariae*’ (YN-169, YN-10G) sont réglementées en tant qu'organismes de quarantaine de l'UE.

Début juillet 2025, des symptômes ont été observés dans une parcelle de pommes de terre de semence dans le cadre d'inspections officielles en plein champ. Ils comprenaient un enroulement et une coloration anormale des feuilles supérieures, un raccourcissement des entre-nœuds et des tubercules aériens. Des photos ont été aimablement ajoutées dans EPPO Global Database. En août 2025, ‘*Ca. P. asteris*’ a été détecté pour la première fois dans des échantillons de plantes. ‘*Ca. P. asteris*’ a ensuite été détecté dans des plants de cinq autres parcelles et ‘*Ca. P. fragariae*’ dans des plants d'une parcelle.

D'après les données des inspections obligatoires des cultures de pomme de terre de semence en plein champ, il ne semble pas que ces organismes soient plus largement disséminés. L'origine de ces découvertes aux Pays-Bas n'est pas connue. Aucun vecteur spécifique pouvant être lié à ces phytoplasmes n'a été détecté jusqu'à présent dans les cultures de pomme de terre aux Pays-Bas.

Des mesures portant sur les symptômes des ‘*Candidatus Phytoplasmas*’ en général dans les cultures de pomme de terre en plein champ et les lots récoltés dans le cadre du programme de certification des pommes de terre de semence aux Pays-Bas sont à l'étude.

Source : ONPV des Pays-Bas (2025-09).

NAK (2025-08-22) Fytoplasma besmettingen geconstateerd in pootaardappelen.
<https://www.nak.nl/fytoplasma-besmettingen-geconstateerd-in-pootaardappelen/>

Photos : ‘*Candidatus Phytoplasma fragariae*’. <https://gd.eppo.int/taxon/PHYPPFG/photos>

‘*Candidatus Phytoplasma asteris*’. <https://gd.eppo.int/taxon/PHYPPAS/photos>

Mots clés supplémentaires : nouvelle plante-hôte, signalement détaillé

Codes informatiques : PHYPAS, PHYPPFG, SOLTU, NL

2025/273 Perception de la lutte biologique par les parties prenantes dans l'état de Washington (États-Unis)

La lutte biologique connaît un succès de longue date, de nombreux agents s'étant révélés sûrs et efficaces contre leurs cibles. Cependant, malgré ces succès, beaucoup citent des exemples historiques d'échecs de la lutte biologique, tels que le lâcher de prédateurs généralistes comme le crapaud buffle (*Rhinella marina*), la mangouste et le chat. Afin d'évaluer la perception de la lutte biologique par le public dans l'état de Washington (États-Unis), un questionnaire en ligne a été envoyé à des parties prenantes pour explorer leur attitude envers la lutte biologique classique et leurs connaissances sur l'efficacité, les tests, la sécurité et la réglementation des agents. 433 questionnaires remplis ont été reçus. Les résultats montrent un soutien général en faveur de la lutte biologique classique, même si de nombreuses réponses semblent indiquer des malentendus et des idées fausses sur cette pratique. Les résultats montrent également que beaucoup ne comprennent pas la réglementation de la lutte biologique classique. Les personnes qui communiquent sur la lutte biologique devraient trouver un équilibre entre les échecs historiques et les succès actuels, et informer les parties prenantes sur la réglementation, en veillant à ce que la sensibilisation et l'élaboration des politiques restent axées sur les risques réels.

Source : Looney C, Andreas J, Donovan SM (2025) Haunted by cane toads—An exploratory survey of public attitudes and knowledge about classical biological control. *BioControl*. <https://doi.org/10.1007/s10526-025-10350-0>.

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : US

2025/274 Introduction accidentelle d'un agent de lutte biologique contre *Cydalima perspectalis* dans la région OEPP

Cydalima perspectalis (Lepidoptera : Crambidae) est un ravageur envahissant des buis ornementaux et sauvages (*Buxus* spp.) dans la région OEPP et au-delà. En République de Corée, zone d'indigénat de *C. perspectalis*, une espèce non identifiée d'*Eriborus* (Hymenoptera: Ichneumonidae) est un important parasitoïde des larves de *C. perspectalis* et pourrait être envisagé en tant qu'agent de lutte biologique potentiel contre le ravageur dans les zones envahies. Au printemps 2024, un adulte d'*Eriborus* sp. a été capturé dans un jardin botanique à Bâle, en Suisse. Le spécimen ressemblait par sa morphologie à *Eriborus* décrit comme étant un parasitoïde de *C. perspectalis* en République de Corée. Des prospections ont été menées en Suisse et en Allemagne, et des cocons d'*Eriborus* sp. ont été obtenus sur 10 des 13 sites étudiés. Les taux de parasitisme étaient élevés dans plusieurs peuplements de buis sauvages, atteignant 68 % à Grenzach-Wyhlen (Baden-Württemberg, Allemagne) et 32 % à Liestal et Füllinsdorf (canton de Bâle-Campagne, Suisse). Cette introduction accidentelle d'un agent de lutte biologique classique pourrait contribuer à réduire la population du ravageur, mais elle pourrait également poser des difficultés réglementaires et susciter des inquiétudes liées au fait qu'elle n'a pas fait l'objet d'une évaluation de sécurité rigoureuse, ce qui aurait été le cas dans un programme de lutte biologique.

Source : Kenis M, Klopstein S, Lee M, Lee S, Seehausen ML (2025) Will an accidentally introduced parasitoid save European box trees? *CABI Agriculture and Bioscience* 6:1, 0081 <https://doi.org/10.1079/ab.2025.0081>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : DPHNPE, 1ERIBG, CH, DE

2025/275 Les hyperparasitoïdes ont un impact sur l'efficacité de la lutte biologique contre *Metcalfa pruinosa* en Italie

Metcalfa pruinosa (Hemiptera, Flatidae) est une cicadelle polyphage nord-américaine qui est devenue un ravageur en Europe depuis son introduction à la fin des années 1970. *Neodryinus typhlocybae* (Hymenoptera: Dryinidae, agent de lutte biologique classique de l'OEPP (PM 6/3)) a été introduit dans la région OEPP en tant qu'agent de lutte biologique classique contre *M. pruinosa* (par ex. en France, Italie, Slovénie et Suisse). En l'espace d'environ 40 ans, *N. typhlocybae* s'est établi dans la plupart des régions d'Italie et permet un niveau de contrôle satisfaisant. Cependant, des cas d'infestation de *M. pruinosa* dans des zones cultivées et semi-naturelles du nord-est de l'Italie ont récemment été signalés, ce qui a conduit à une évaluation des causes éventuelles d'une perte d'efficacité de l'agent de lutte biologique *N. typhlocybae*. Dans le cadre d'une étude de deux ans, la mortalité des cocons de *N. typhlocybae* a été étudiée. Plus de 4 800 cocons ont été collectés sur 14 sites du nord-est de l'Italie. Plus de 70 % de ces cocons étaient morts à cause de la prédation et de l'hyperparasitisme. Neuf espèces hyperparasitoïdes ont été identifiées, parmi lesquelles dominaient l'espèce native *Pachyneuron muscarum* (Hymenoptera : Pteromalidae) et l'espèce nord-américaine *Cheiloneurus swezeyi* (Hymenoptera : Chalcidoidea). *C. swezeyi*, signalé pour la première fois en Europe, est un antagoniste connu de *N. typhlocybae* dans son pays d'origine. La spécificité de *C. swezeyi* soulève des inquiétudes quant à l'efficacité à long terme de *N. typhlocybae* en tant qu'agent de lutte biologique contre *M. pruinosa*.

Source : Mazzon L, Falasco M, Guerrieri E, Martinez-Sanudo I, Maretto L, Pozzebon A, Colombari F (2025) Presence of native and introduced hyperparasitoids raises concerns for the biocontrol of the planthopper *Metcalfa pruinosa* in Europe. *Biological Control*, 211,105914. <https://doi.org/10.1016/j.biocontrol.2025.105914>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : METFPR, NEDYTY, CHEUSW, TORYMU, IT

2025/276 Plantes envahissantes contaminant des bonsaïs provenant de Chine

L'inspection des végétaux destinés à la plantation est une mesure phytosanitaire importante pour atténuer le risque de dissémination des organismes nuisibles par les échanges commerciaux. En 2025, l'Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation (NVWA), en collaboration avec le Naktuinbouw (Association néerlandaise d'horticulture), a réalisé des inspections dans vingt entreprises néerlandaises qui importent des végétaux avec des milieux de culture afin de détecter des espèces exotiques envahissantes. Les inspections ciblaient les fourmis, les vers plats et les plantes envahissantes réglementées de la Liste de l'Union (Règlement 1143/2014). Au cours de l'inspection de pseudo-bonsaïs provenant de Chine, quatre espèces de plantes de la Liste de l'Union (UE) ont été trouvées en tant que contaminants (Tableau 1). À titre de mesures de suivi, les pots contenant des espèces vivaces réglementées par l'UE doivent être détruits par l'importateur sous la supervision du NVWA ou d'un inspecteur du Naktuinbouw. Les pots contaminés par des espèces annuelles réglementées doivent être nettoyés par l'importateur et ne peuvent pas être vendus avant que le NVWA ne détermine qu'ils sont exempts de l'organisme nuisible au bout de six semaines.

Tableau 1. Quatre plantes envahissantes de la Liste de l'Union (UE) contaminant des bonsaïs provenant de Chine

Espèce	Famille	Type de plante	Liste OEPP
<i>Alternanthera philoxeroides</i>	Amaranthaceae	Aquatique	Liste A2
<i>Broussonetia papyrifera</i>	Moraceae	Arbre	Liste PEE
<i>Humulus scandens</i>	Cannabaceae	Liane	Liste A2
<i>Lygodium japonicum</i>	Schizaeaceae	Liane	Liste A1

* Liste PEE = Liste des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP

Source : NVWA (2025) Alligatorkruid aangetroffen in Phoenixpalmen
<https://www.nvwa.nl/nieuws-en-media/nieuws/2025/11/04/alligatorkruid-aangetroffen-in-phoenixpalmen>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante

Codes informatiques : ALRPH, BRNPA, HUMJA, LYFJA, CN, NL

2025/277 Premier signalement de *Smilax rotundifolia* en France

Smilax rotundifolia (Smilacaceae) est une liane vivace ligneuse native d'Amérique du Nord. Elle a récemment été signalée dans l'environnement naturel à Pian-Médoc (département de la Gironde, région Nouvelle-Aquitaine), en France. Elle présente un comportement envahissant, ayant colonisé plusieurs hectares de bosquets à aulnes marécageux et de forêts de chênes-charmes acides dans le département de la Gironde. *S. rotundifolia* pourrait avoir un impact négatif sur la biodiversité locale de la zone envahie et sur les services écosystémiques (régénération forestière). Dans la région OEPP, *S. rotundifolia* est signalée en Belgique, en Grèce, aux Pays-Bas et en Türkiye. Dans l'ensemble de sa répartition, *S. rotundifolia* est présente dans des environnements forestiers frais, lisières, clairières et marges humides des forêts, de préférence sur des sites ensoleillés à partiellement ombragés. Il s'agit d'une espèce pionnière qui a une forte capacité de régénération après une perturbation (exploitation forestière, incendie). Sa dissémination naturelle se fait par les graines (qui peuvent être dispersées par les oiseaux) et les rhizomes. Dans la région OEPP, l'espèce native *S. aspera* se distingue de *S. rotundifolia* par ses feuilles plus arrondies et à bords lisses.

Source: New Aquitaine Plant Biodiversity Observatory (2025) <https://obv-na.fr/actualite/12113>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, nouveau signalement

Codes informatiques SMIRO, FR

2025/278 Impact négatif d'*Opuntia stricta* en Italie

Opuntia stricta (Cactaceae) a été introduite dans la région OEPP depuis sa zone d'indigénat (Amérique du Nord et Amérique centrale) entre la fin du XVe siècle et le début du XVIe siècle, à des diverses fins, parmi lesquelles la consommation des fruits, le fourrage pour le bétail, les clôtures et les usages ornementaux. Elle désormais largement disséminée dans les habitats côtiers et insulaires d'Italie, du Portugal et d'Espagne. Une étude a été menée pour évaluer l'impact d'*O. stricta* sur la biodiversité native sur l'île de Capraia, une petite île méditerranéenne de l'Archipel toscan (Italie). *O. stricta* est présent sur cette île depuis les années 1980 et occupe environ 70 ha de la superficie de l'île (3,6 %). 12 parcelles de 4 m² (6 parcelles envahies et 6 parcelles témoins) ont été échantillonnées entre mai et juin 2023. Dans chaque parcelle, 100 cm³ de sol non perturbé ont été prélevés à l'aide de cylindres d'Eijkelpamp. Les communautés de fourmis ont été échantillonnées en plaçant quatre pièges à fosse dans chaque parcelle, et le pourcentage de couverture des espèces végétales a été noté. La présence d'*O. stricta* a eu un impact négatif sur les communautés végétales naturelles, avec une diminution de la richesse en espèces dans les zones envahies. Cependant, les propriétés du sol n'ont pas été affectées, à l'exception du carbone organique total qui a diminué dans les parcelles envahies. La présence d'*O. stricta* n'a pas affecté les populations de micro-organismes du sol et de fourmis.

Source : Misuri A, Tricarico E, Lazzaro L, Forni S, Siccardi E, Morbidelli A, Landi S, Balzani P, Benesperi R, Viciani D, Becagli C, Mugnai M (2025) Impacts of the invasive alien prickly pear, *Opuntia stricta* (Haw.) Haw., on natural communities of Mediterranean insular habitats. *Journal for Nature Conservation* **98**, 127110.

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, impact

Codes informatiques : OPUST, IT

2025/279 Études génétiques sur les populations d'*Impatiens glandulifera* en Ukraine

Impatiens glandulifera (Balsaminaceae : Liste des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP) est une espèce annuelle envahissante native de l'Himalaya occidentale. Elle a été introduite dans la région OEPP en tant que plante ornementale de jardin et s'est disséminée dans toute l'Europe, s'établissant largement dans plusieurs pays. La diversité génétique des populations d'*I. glandulifera* a été étudiée en extrayant de l'ADN à partir de matériel végétal conservé à l'Université nationale de Tchernivtsi et au Musée national d'histoire naturelle de Lviv, ainsi que de populations collectées sur le terrain dans huit régions d'Ukraine. Ces données ont été comparées à des séquences provenant d'autres pays d'Europe et de la zone d'indigénat (Inde et Pakistan), ainsi que de bases de données en ligne. L'étude a comparé la variabilité de deux régions de l'ADN chloroplastique (ADNcp), trnS-G et rpl32-trnL(UAG). Les résultats montrent que les populations européennes d'*I. glandulifera* ont deux haplotypes distincts, T1-R1 et T2-R2, et que la divergence semble s'être produite dans la zone d'indigénat de l'espèce, car la variation de l'ADN chloroplastique est plus importante dans la zone d'indigénat que dans la zone envahie. Les deux haplotypes sont largement répandus en Europe, ce qui confirme l'hypothèse de multiples introductions d'*I. glandulifera*. En revanche, la répartition des deux haplotypes en Ukraine est inégale. Cela

indique que la population ukrainienne s'est initialement établie à partir d'un petit nombre d'individus, et que des plantes différentes du point de vue génétique ont été introduites par la suite. Il est intéressant de noter que les différences génétiques au sein d'une population peuvent avoir un effet sur les mesures de lutte, en particulier la lutte biologique car les agents spécifiques à un hôte peuvent être spécifiques à un biotype de la plante.

Source : Tynkevich YO, Roshka NM, Panchuk II, Volkov RA (2025) Distribution of two chloroplast haplotypes of the invasive weed Himalayan balsam (*Impatiens glandulifera*) in Ukraine and other European countries. *Cytology and Genetics* **59**, 465-475.

Photos : *Impatiens glandulifera*. <https://gd.eppo.int/taxon/IPAGL>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante

Codes informatiques : IPAGL, UA

2025/280 *Acacia mearnsii* et *Broussonetia papyrifera* ajoutées à la Liste des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP

Suite à l'ajout d'*Acacia mearnsii* (Fabaceae) et de *Broussonetia papyrifera* (Moraceae) à la Liste des espèces préoccupantes pour l'Union (Règlement UE 1143/2014) en 2025 (SI OEPP 2025/226), ces deux espèces ont été ajoutées à la Liste des plantes exotiques envahissantes de l'OEPP.

Acacia mearnsii est une espèce d'arbre native du sud-est de l'Australie. Elle a été largement plantée dans le monde en tant qu'espèce forestière et elle est utilisée à des fins ornementales. Dans la région OEPP, elle peut réduire la diversité biologique en formant des peuplements denses qui entrent en compétition avec les espèces natives. Sa dissémination et son établissement sont susceptibles de se poursuivre dans la région OEPP, car cette espèce tolère un large éventail d'habitats et de conditions abiotiques.

Broussonetia papyrifera figurait sur la Liste d'observation de plantes exotiques envahissantes de l'OEPP. Il s'agit d'une espèce d'arbre native d'Asie et envahissante en Inde, au Pakistan et aux États-Unis. Dans la région OEPP, elle peut entrer en compétition avec les espèces natives et avoir des effets négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Source : Secrétariat de l'OEPP (2025-11).

Photos : *Acacia mearnsii*. <https://gd.eppo.int/taxon/ACAMR/photos>
Broussonetia papyrifera. <https://gd.eppo.int/taxon/BRNPA/photos>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante,
Listes OEPP

Codes informatiques : ACAMR, BRNPA